

Actualités

DROIT CONTINENTAL

949

3 questions à Patrick Papazian, directeur général/CEO de la Fondation pour le droit continental / *Civil Law Initiative*

La 4^{ème} édition de l'Université d'été du droit continental a réuni, en Sorbonne, pendant 3 semaines du 2 au 20 juillet 128 étudiants de 43 pays différents. Lieu international de rencontre cette université est aussi l'occasion, chaque année, de contacts en marge des activités principales, au soutien des activités de la Fondation. Patrick Papazian, directeur général/CEO de la Fondation revient sur cette démarche.



1. La 4^{ème} édition de l'Université d'été du droit continental a clôturé ses portes. Pouvez-vous nous rappeler quels en étaient les objectifs ?

L'Université d'été s'inscrit dans un des deux axes principaux qui guident l'action de la Fondation : le soutien à la culture juridique continentale. Certes, la Fondation a d'abord pour vocation de promouvoir le droit continental là où il est le plus performant et plus particulièrement lorsque le « savoir faire » de nos juristes est particulièrement significatif. Ainsi nous accompagnons depuis quelques années le ministère de l'Environnement chinois, à sa demande, dans l'amélioration de leurs règles en matière de droit de l'environnement.

Mais, au risque de paraphraser Rabelais, technique sans culture n'est que ruine du droit... L'expérience révèle que l'attachement à un droit tient non seulement à sa performance mais également aux liens humains qui ont été établis avec ses juristes. J'ai ainsi pu assister à un colloque pendant lequel des juristes latino-américains de premier ordre faisaient l'éloge, de certains mécanismes du droit administratif français à la tribune, tandis que dans la salle ils rendaient un hommage appuyé aux grands « publicistes » qui les avaient formés.

C'est à cet objectif que répond l'Université d'été : faire connaître à la fois certains des grands traits de notre droit continental tout en permettant que les enseignements s'accompagnent également d'échanges humains qui tissent la toile du droit continental de demain. C'est d'abord le rôle

des enseignants. Si le corps professoral comporte des professeurs qui illustrent la continuité de l'excellence académique française, il réunit aussi des intervenants canadiens, belges, suisses et italiens.

Mais la toile est aussi tissée à partir d'un autre type de fil : les échanges entre étudiants. Dans la société contemporaine, plus intégrée mais culturellement plus multipolaire, le rayonnement du droit continental ne peut passer par une diffusion unilatérale de la science juridique française à des étudiants et jeunes professionnels issus de systèmes juridiques proches mais avec leur propre dynamisme. Une telle vision ethno-centrée condamnerait le droit continental de demain. C'est en acceptant d'être le cœur d'un réseau qui se nourrit d'échanges multiples que la Fondation contribue à l'essor du droit continental.

C'est pourquoi, il est particulièrement important qu'à travers les approches comparatistes des enseignements, les participants à l'Université d'été puissent dégager par la confrontation de leurs savoirs et de leurs pratiques différentes ce qui fait l'unité de leur culture juridique.

2. Quelles sont les conférences professionnelles qui ont le plus attiré les étudiants ? Pour quelles raisons ?

La Fondation pour le droit continental a pour richesse première la diversité de ses membres. À côté du Conseil national des Barreaux et du Conseil supérieur du Notariat et de la Caisse des dépôts, nous bénéficions plus largement de l'apport de l'ensemble des professions judiciaires, d'entreprises comme Schneider Electric ou bien Total mais également du soutien des grandes institutions

juridiques comme le Sénat, le Conseil constitutionnel et bien entendu le Conseil d'État et la Cour de cassation mais également le Tribunal de commerce. Ces engagements se manifestent notamment sur le plan humain. Des professionnels acceptent de prendre du temps de leurs cabinets, de leurs études, de leurs entreprises pour venir discuter de la spécificité de leurs métiers tandis que des membres éminents de l'ensemble des institutions publiques qui nous reçoivent trouvent le temps de faire des conférences *in situ* dans ces hauts lieux de la culture juridique française pour présenter la richesse de leur travail.

Indiscutablement, l'ensemble

de ces interventions rencontre un succès marqué, il est parfois difficile d'interrompre des échanges toujours nourris. Peut-être serait-il possible de déceler un léger penchant envers les conférences données par les professionnels par les étudiants qui pratiquent déjà tandis que les étudiants qui n'ont pas encore terminé leurs cursus ont pu être plus sensibles à des conférences plus transversales telles que les interventions sur l'actualité du droit de l'environnement par le professeur Morand-Deville ou bien sur Constitution et économie par le professeur Rambaud.

3. Quelle est la mission de l'Association des amis de la

Fondation ? Quels sont ses projets ?

L'Association des amis de la Fondation a vocation à devenir un élément majeur de la Fondation présidée par M. Hervé Delannoy, également président de l'Association française des juristes d'entreprise ; elle est à la fois un pont et un pilier de la Fondation parce qu'elle permet d'agir avec la communauté économique française qui doit être la première ambassadrice du droit continental. Ce type de synergie est parfaitement illustré par notre rapport « Choisir son droit, conséquences économiques du choix du droit applicable dans les contrats internationaux » publié en 2012 et réalisé par MM. Durand Barthez

et Lenglard à partir d'entretiens menés avec de nombreux juristes d'entreprise.

L'association a également vocation à constituer le premier cercle d'experts que nous pouvons mobiliser pour apporter notre expertise à l'international et faire valoir les solutions que le droit continental peut apporter pour un problème donné.

Afin de développer la continuité de nos actions et de renforcer notre capacité d'expertise et de veille à l'international, nous travaillons actuellement sur la possibilité de faciliter l'adhésion des anciens étudiants de l'Université d'été.

Propos recueillis par
Hélène Béranger